

**DURÉE**

0,18750 jours (soit 1 heure et 30 minutes)

**PRIX**

70 € par participant

Soit 84 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

**PUBLIC CONCERNÉ**

- Professionnels de l'immobilier : agents, négociateurs, gestionnaires, syndics, ...
- Professionnels du bâtiment et de la construction : architectes, conducteurs de travaux, chefs de chantier, économistes de la construction, artisans, cadres et salariés de la construction, ...
- Diagnostiqueurs immobiliers
- Etc.

**PRÉREQUIS**

Posséder une bonne connexion internet

Navigateurs : Firefox, Chrome, Safari,

**PÉDAGOGIE**

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

**FORMATEURS**

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

**ÉVALUATION ET SUIVI**

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

- Identifier les principaux changements apportés par la loi ELAN en matière de copropriété
- Connaître les changements dans le domaine des assemblées générales
- Identifier les changements en matière de charge et de travaux

**PROGRAMME****1. Les changements apportés par la loi ELAN en matière de copropriété**

- VIDEO - LES CHANGEMENTS APPORTÉS PAR LA LOI ELAN SUR LA COPROPRIÉTÉ<sup>3'</sup>
- Distinguer le rôle du syndic et du conseil syndical (Évaluation - Glisser déposer)<sup>10'</sup>
- Reconnaître les nouveautés de la loi ELAN (Évaluation - Glisser déposer)<sup>5'</sup>
- Distinguer les documents consultables par les différents acteurs (Évaluation)<sup>5'</sup>
- VIDEO - LE CARNET NUMÉRIQUE D'INFORMATION<sup>3'</sup>
- Identifier les vraies informations (Évaluation - Cartes interactives)<sup>8'</sup>
- Identifier les documents consultables (Évaluation - texte à trous)<sup>10'</sup>
- VIDEO - EN SYNTHÈSE<sup>1'</sup>

**2. Les changements apportés dans le domaine de assemblées générales**

- VIDEO - LES CHANGEMENTS DANS LE DOMAINE DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES<sup>4'</sup>
- Reconnaître les modifications de la loi ELAN dans la tenue d'une AG (Évaluation - Glisser déposer)<sup>5'</sup>
- Connaître les changements en matière de parties communes spéciales (Évaluation - Glisser déposer)<sup>5'</sup>



- VIDEO - EN SYNTHÈSE (2)1'

### 3. Les changements apportés dans le domaine des charges et des travaux

- VIDEO - LES CHANGEMENTS DANS LE DOMAINE DES TRAVAUX ET DES CHARGES4'
- Reconnaître les changements de la loi ELAN en matière de charges (Évaluation - Glisser déposer)5'
- Associer les différentes notions relatives aux changements (Évaluation - Glisser déposer)10'
- VIDEO - EN SYNTHÈSE (3)1'

#### Guide synthétique

- GUIDE SYNTHÉTIQUE - LOI ELAN ET COPROPRIÉTÉ15'

#### Questionnaire de satisfaction

- Questionnaire de satisfaction3'



**VALIDATION**

Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié **QUALIOP1**



# MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation est réalisée à distance. L'animation pédagogique prend la forme d'une alternance de séquences théoriques et d'évaluations sous formes d'ateliers interactifs : glisser-déposer, texte à trous, QCM, quiz, études de cas pratiques basés sur des situations professionnelles, association de cartes, images interactives (...). La formation est réalisée au moyen d'un ordinateur, d'un smartphone ou d'une tablette disposant d'une bonne connexion Internet. L'accès à la plateforme et au programme est établi pour une durée de 3 mois à compter de votre première connexion.

Vous pouvez à tout moment nous interroger ou poser vos questions sur notre plateforme d'E-learning (voir champ ci-dessous) ou nous adresser un courriel à l'adresse suivante : [formation@ofib.fr](mailto:formation@ofib.fr). Au besoin l'un de nos formateurs pourra vous contacter sur votre lieu de travail du lundi au vendredi (9h00/12h00 -14h00-17h00)



ACCUEIL MA FORMATION SERVICE FORMATION NOTIFICATIONS

CONTACTER MON SERVICE FORMATION

Le message que vous allez envoyer est destiné à votre service formation. Il le recevra automatiquement et vous répondra par le moyen le plus approprié.

OBJET : Renseignez le sujet du message ici

Ecrivez votre message ici

EFFACER ENVOYER

**Attention** : la question posée devra être en rapport avec la séquence ou le parcours proposé ; toute question relative à un sujet non abordé ou relevant de conseil stratégique ou juridique sera automatiquement rejetée.

Tout au long de la formation e-learning, votre assiduité est contrôlée via des données informatiques (temps de connexion, temps passé par activité, score...). La réussite à la formation e-learning est conditionnée par les deux éléments suivants :

- ✓ Vous devez avoir effectué 100% du parcours
- ✓ Vous devez avoir obtenu un score global minimum de 60% aux évaluations

Sous réserve de réussite aux critères ci-dessus, vous recevrez une attestation de formation indiquant le nombre d'heures de formation réalisées et le score global obtenu aux évaluations.